



Dossier Technique des FINALES ANEG 2020



PUY EN VELAY / LOUDES

Du 19 au 23 août 2020

Contenu

| | |
|--|-----------|
| PREAMBULE..... | 3 |
| GENERALITES | 3 |
| SERVICE DU CONTROLE | 3 |
| CIRCULATIONS D'AERODROME | 4 |
| COMMUNICATIONS..... | 4 |
| REGLES GENERALES | 4 |
| FREQUENCE 118.000 MHZ | 5 |
| ACCES SUR LA FREQUENCE | 5 |
| UTILISATEURS EXCLUSIFS FREQUENCE 118.000 MHZ: | 5 |
| FREQUENCE SOL XXX.XXX MHZ | 6 |
| ACCES SUR LA FREQUENCE SOL | 6 |
| UTILISATEURS EXCLUSIFS FREQUENCE SOL XXX.XXX MHZ | 6 |
| CONSIGNES SPECIFIQUES..... | 6 |
| VOL MOTEUR | 6 |
| POINT DE REPORT NE | 6 |
| QFU | 6 |
| UTILISATION PISTE EN HERBE | 7 |
| UNE POMPE AVITAILLEMENT AVION | 7 |
| AVITAILLEMENT ULM | 7 |
| RALLYES - MISE EN ROUTE ET DEPART | 7 |
| VOLS DE DECOUVERTE | 7 |
| VOL A VOILE | 7 |
| PARACHUTISME ASCENSIONNEL | 8 |
| TREUILLES SUR L'AERODROME DE LOUDES | 8 |
| COMMUNICATIONS ASCENSIONNEL | 8 |
| AEROMODELISME | 8 |
| DEROULEMENT DE L'ACTIVITE : | 8 |
| MODELES REDUITS A REACTION : | 9 |
| ACCES VISITEURS | 9 |
| PARACHUTISME | 9 |
| PARAMOTEUR | 9 |
| VOL LIBRE | 9 |
| ORGANISATION DES ACTIVITES..... | 9 |
| ZONES DEDIEES ET ACCES | 9 |
| PLANNING DES ACTIVITES | 10 |
| DIRECTION DES VOLS..... | 10 |
| ANNEXE 1 : CARTE VAC LFHP LE PUY LOUDES | 12 |
| ANNEXE 2 : LISTE DES AERONEFS VOL MOTEUR ENGAGES DANS LES FINALES ANEG 2020 | 13 |
| ANNEXE 3 : ORGANISATION DE LA PLATEFORME DE LOUDES..... | 14 |
| ANNEXE 4 : PLANNING DES ACTIVITES..... | 15 |
| ANNEXE 5 : POINT NE DE REPORT FINALES LOUDES 2020..... | 16 |

PREAMBULE

Les Rencontres ANEG auront lieu pour leur édition 2020, année du cinquantenaire de l'ANEG, sur la plateforme départementale du PUY EN VELAY - LOUDES exploitée par un Syndicat Mixte de gestion dont notamment la Communauté d'agglomérations du Puy en Velay est membre. Quelques particularités dont les plus significatives sont les suivantes :

- Plusieurs disciplines basées pratiquées de façon habituelle ; avion, planeur, hélicoptère, parachutisme (chute et ascensionnel) et aéromodélisme,
- Deux pistes en parallèle : un piste en dur de 1393 m et une piste en herbe de 940 m. **DEC et ATT simultanés sur piste non revêtue et piste revêtue interdits.** (voir carte VAC en annexe 1)
- Attention piste bombée :
 - pas de visuel sur le trafic sur l'autre extrémité de piste pour les deux QFU.
 - Risque potentiel de non réception des émissions radios depuis le seuil 15
- Un service d'information AFIS est disponible sur la plateforme
- il est rappelé à tous les pilotes de se reporter avant leur venue à la carte VAC donnée en Annexe 1 et à ses mises à jour éventuelles pour les consignes particulières de la plateforme
- pour des raisons évidentes, les activités bruyantes devront dans toute la mesure du possible être limitées lors de la pause méridienne (12 à 14 h)

Des protocoles spécifiques sont respectés par chaque activité sur la plateforme de Loudes : ils sont à la disposition des participants des Finales et doivent être connus de ceux-ci.

GENERALITES

Service du contrôle

La plateforme du Puy en Velay – Loudes bénéficie habituellement d'un service d'information de vol et d'alerte comme signalé sur la carte VAC.

L'aviation commerciale n'ayant pas d'activité sur la période juillet-août, ce service ne sera pas actif lors des Finales. En son absence, l'équipe d'organisation ne pourra qu'assurer une veille de la fréquence pour transmettre aux pilotes quelques informations utiles (QFU en service notamment) et signaler les risques connus de la navigation. Elle ne pourra donner ni instruction, ni autorisation, ni interdiction à un pilote et se limitera de répondre dans toute la mesure du possible aux requêtes formulées par les pilotes.

Le régime de l'auto information prévalant, cela signifie a minima que l'utilisation de la radio est obligatoire sur cette plateforme.

Circulations d'aérodrome

Notre rassemblement devant impliquer un nombre non négligeable d'appareils de tous types et des arrivées – départs rapprochés notamment au moment des rallyes, il a été jugé nécessaire d'organiser, voire de réglementer, les vols dans le volume de l'aérodrome du Puy - Loudes pour les vols correspondants. Un strict respect des instructions de la carte VAC intégrant un point de report NE qui leur est associé et a été créé pour le seul usage des Finales ANEG, (voir Consignes Spécifiques Vol Moteur) est attendu des participants.

COMMUNICATIONS

Deux fréquences seront utilisées dans le courant des Finales ; la fréquence officielle de la plateforme (118.000 MHz fréquence AFIS) et une fréquence sol (à préciser lors du 1^{er} briefing). L'utilisation de ces deux fréquences est décrite ci-après.

Règles générales

La fréquence officielle 118.000 MHz de la plateforme est utilisée pour :

- Tous les aéronefs en vol dans le volume de l'aérodrome, (arrivées et départs, remorqués et avion largueur,...)
- En dehors des séquences de départ des rallyes, tous les aéronefs en mouvement sur la plateforme
- Les treuillées VL avec annonce par le starter du début et de la fin de treuillée,

Lors des départs de rallyes et uniquement en ces occasions, les mouvements au sol des avions / ULM (mise en route et déplacements) seront organisés et suivis par la fréquence sol XXX.XXX MHz jusqu'au transfert vers la fréquence 118.000 MHz en sortie de parking au pied de la tour

La fréquence sol pourra par ailleurs être utilisée pour toutes les autres communications (gestion des navettes, logistique de toutes les activités, avitaillement, ..) hors créneaux de départ et arrivée des rallyes.

Une veille permanente devra être assurée sur la fréquence 118.000 MHz par tout aéronef ou véhicule en mouvement sur la plateforme.

Fréquence 118.000 MHz

Accès sur la fréquence

Les accès impératifs sur la fréquence 118.000 sont les suivants en fonction des activités :

| Activité | Phase | Action |
|------------------------------|---|---|
| Vol moteur (Avions – ULM) | Hors séquences départs et arrivée des rallyes |) Procédures habituelles |
| | Rallyes aériens | Lors des départs en sortie de parking |
| Vol à voile | Mouvements motoplaneurs | Respect des procédures avion habituelles |
| Parapente (Starter) | Treuillées : | Contact par starter avant treuillée Annonce par starter fin de treuillée |
| Parachute | Avion largueur : | Procédures habituelles pilote largueur Annonce 1 mn avant largage |
| | Responsable sol : | Annonce dernier posé |

Compte tenu du nombre potentiel d'utilisateurs de cette fréquence (notamment lors des départs et retour des rallyes avion et ULM), il est demandé dans le déroulement normal des activités la plus grande sobriété dans le nombre et le contenu des messages. Cette fréquence devra donc être utilisée sans excès et avec rigueur.

Utilisateurs exclusifs fréquence 118.000 MHz:

| Activité | Utilisateurs |
|---------------------------------|---|
| Organisation générale | Direction des vols |
| Vol moteur (Avions – ULM) | Pilotes |
| Vol à voile en circuit de piste | Pilotes remorqueurs Pilotes planeurs Treuil planeur |
| Parapente | Starter – Pilote treuil |
| Aéromodélisme | Veille sans accès sur la fréquence sauf urgence |
| Parachute | Pilotes largueurs Responsable sol |

Fréquence sol XXX.XXX MHz

Accès sur la fréquence sol

A priori aucun accès sur cette fréquence depuis les aéronefs en vol sauf nécessité impérative.

Les accès normaux sur la fréquence sol sont les suivants en fonction des activités :

| Activité | Phase | Action |
|------------------------------|-----------------|---|
| Vol moteur (Avions – ULM) | Départs rallyes | Gestion des départs par Direction des vols avant transfert fréquence 118.000 au point de pénétration en sortie de parking |
| Toutes activités | Vols initiation | Transmission de toute information utile à l'organisation (accès limité lors des séquences départ des rallyes vol moteur) |

Utilisateurs exclusifs fréquence sol XXX.XXX MHz

| Activité | Utilisateurs |
|---------------------------|--|
| Organisation générale | Direction des vols Soutiers Starters et responsables activités |
| Vol moteur (Avions – ULM) | Starter Vol moteur (départs rallyes) et pilotes En cas de nécessité impérative, les pilotes en vol. |

Compte tenu du nombre élevé d'utilisateurs potentiels de cette fréquence, les accès sur celle-ci seront aussi brefs et concis que possible.

CONSIGNES SPECIFIQUES

Vol moteur

Comme signalé plus avant, un service d'aide aux pilotes pourra être assuré par l'organisation sur la fréquence 118.000 MHz en l'absence de l'AFIS. Ce service peut intervenir dans les limites de celui assuré par celui-ci; se limite donc à la communication d'informations et ne peut donner aucune instruction aux aéronefs, le régime de l'auto-information prévalant dans tous les cas.

Point de report NE

Il est créé un point de report pour faciliter l'intégration des aéronefs dans le circuit de piste de LFHP : ce point est situé à 3,5 NM de la plateforme sur le Lac de Saint PAULIEN (voir descriptif en Annexe 5). Il sera utilisé notamment pour les retours des rallyes : il est recommandé de s'y annoncer avec une légère anticipation.

QFU

Comme signalé sur la carte VAC, le QFU préférentiel est 33. Fonction de la situation météo, le QFU 15 pourrait être utilisé. Dans les deux cas il est fortement insisté sur la concavité de la piste ne permettant pas la vue sur la totalité de la piste : une attention particulière devra donc être apportée

notamment avant toute pénétration sur la piste : tout mouvement (pénétration ou décollage) devra dans tous les cas être précédé d'une veille suffisante sur la fréquence 118.000MHz.

Il est toutefois rappelé, comme signalé dans le préambule, la difficulté potentielle de réception des émissions radios depuis le QFU 15.

Utilisation piste en herbe

L'état de surface de la piste en herbe n'étant pas totalement approprié, il est fortement recommandé pour les avions – ULM, sauf cas d'urgence, de privilégier la piste en dur

Une pompe Avitaillement avion

Une pompe 100 LL équipe le site du Puy – Loudes : son utilisation prévoyant un règlement direct par les usagers, un soutier sera disponible pour l'avitaillement des aéronefs. Un règlement global sera effectué par l'organisation à l'issue des Finales, chaque aéronef lui réglant son dû avant son retour.

Avitaillement ULM

La proximité d'une station-service pouvant délivrer du carburant permettra de faire les pleins à Loudes Se rapprocher de l'organisation pour les modalités pratiques de cet avitaillement.

Rallyes - Mise en route et départ

Lors des séquences de départ de rallyes, la mise en route et le séquençement des départs seront donnés par la Direction des vols sur la fréquence sol XXX.XXX MHz. Le transfert vers la fréquence 118.000 MHz se fera en sortie de parking avion au pied de la tour.

Vols de découverte

Les vols de découverte sur la plateforme du Puy – Loudes effectués par des pilotes ANEG seront faits exclusivement sur les machines ANEG. Les circuits proposés s'inspireront de ceux habituellement réalisés par les pilotes locaux : une information sur ces circuits sera communiquée aux pilotes dès le début des Finales.

Les pilotes souhaitant effectuer ces vols le proposeront dans leur inscription aux Finales et accompagneront leur proposition du résumé de leur expérience (notamment heures de vol totales et effectuées dans les 12 derniers mois sur la machine qu'ils pourraient utiliser).

Vol à voile

Une piste en herbe est disponible sur la plateforme de Loudes. On se reportera, comme signalé en préambule, aux indications de la carte VAC notamment en matière d'utilisation simultanée des deux pistes en dur et herbe.

L'attention des pilotes est attirée sur un mauvais état récurrent d'une partie de la piste en herbe identifiée comme suit :

- Atterrissage en QFU 33
- Moitié gauche de la piste jusqu'à approximativement le taxiway de cette piste

L'activité motoplaneur se conformera, comme il est d'usage, aux dispositions en vigueur sur la plateforme et celles spécifiques telles que décrites dans le présent document.

Les motoplaneurs utilisent la piste en dur et le tour de piste avion : **tous les atterrissages se font moteur en fonction.**

Parachutisme ascensionnel

Treuillées sur l'aérodrome de Loudes

Une zone d'évolution pour les treuillées vol libre (décollages et atterrissages) est proposée à l'Ouest de la piste en dur :

- Cette zone s'inscrit à l'intérieur des circuits avions ULM,
- Les décollages se font bien évidemment depuis la piste en herbe.
- dans tous les cas, le survol de la piste en dur est interdit,

Il doit être par ailleurs noté que :

- l'activité des basés n'ayant pas lieu d'être pénalisée par nos propres activités, une vigilance particulière sera demandée dans ce sens notamment lors des treuillées,

Les treuillées seront interrompues si le vent s'écarte de plus de 15 ° par rapport à l'axe de la piste de la plateforme, voire moins en fonction de l'appréciation du treuillard.

L'attention des participants de cette activité est attirée sur la proximité de l'axe de treuillée et la zone d'atterrissage avec la zone para : **une veille permanente sera exercée sur la fréquence 118.000 et aucune treuillée ne sera entreprise après l'annonce du largage et avant le posé des paras.**

Communications ascensionnel

Indépendamment des communications propres liées à la réalisation des treuillées du vol libre, une personne de l'activité Vol Libre (connue comme "starter vol libre") assurera de façon systématique et permanente les communications sur la fréquence 118.000MHz conformément à ce qui est stipulé dans le paragraphe "Communications" plus avant dans ce document.

Aéromodélisme

Une zone est aménagée au Nord de la plateforme (voir Annexe 3). Cette zone présente une surface aménagée pour l'envol des modèles. Il est demandé aux pilotes de limiter la hauteur sol des évolutions à 500 ft (150 m). Un parking est situé à proximité immédiate de la zone AEM ; l'accès depuis celui-ci à la zone AEM est indépendant et en sera donc facilité.

(Des sites d'activité alternatifs, offrant plus de possibilités d'évolution, pourront être utilisés si nécessaire et souhaitable)

Déroulement de l'activité :

Un protocole établi par les structures locales et décrivant les modalités pratiques d'utilisation de la zone par les modèles existe ; il sera communiqué aux pratiquants des Finales en temps utile. L'attention des pratiquants de cette activité est attirée sur les contraintes liées à la proximité de la DZ para : les dispositions applicables correspondantes leur seront communiquées en temps utile.

Une veille sur les fréquences sera assurée sur place par les responsables présents : elle leur permettra d'être informés des activités des autres disciplines et d'agir en conséquence. Sauf urgence (perte de contrôle d'un modèle ou obstacle sur l'une ou l'autre des pistes), aucune intervention sur la fréquence 118.000 Mhz n'est à prévoir.

Modèles réduits à réaction :

Des créneaux seront notamment aménagés dans le planning des activités (voir Annexe 5) pour permettre les démonstrations de modèles réduits à réaction ; les dispositions pratiques à mettre en œuvre pour ces démonstrations restent à élaborer.

Accès visiteurs

La proximité de zones d'activité d'autres disciplines (para et piste en herbe notamment) impose de limiter le nombre de visiteurs (en double commande notamment) pouvant franchir le portail dédié à l'activité ; ceux-ci seront obligatoirement et entièrement sous la responsabilité d'un membre identifié.

Parachutisme

La prise en charge des tandems est faite à l'accueil et leur acheminement vers la(es) zone(s) d'embarquement para ne pourra se faire qu'accompagné par un représentant de l'activité équipé d'un gilet jaune.

Pour le premier avionage, le point d'embarquement est le parking. En cas de rotations successives le point d'embarquement est déplacé sur l'aire de l'aviation commerciale comme signalé sur le plan en annexe 3.

Le largage et le posé de tous les paras sont annoncés sur la fréquence 118.000 (pilote largueur et responsable activité au sol).

Paramoteur

L'activité paramoteur utilisera pour les phases de décollage et d'atterrissage la piste en herbe. Les survols de la piste en dur ou de l'ensemble des installations sont interdits.

Les paramoteurs sont soumis aux mêmes dispositions que les autres disciplines pour tous leurs mouvements et signalent impérativement ceux-ci sur la fréquence 118.000 MHz.

Vol libre

Cinq sites extérieurs sont accessibles aux pratiquants de cette discipline ; ils leur seront présentés dès le début des Finales.

ORGANISATION DES ACTIVITES

Zones dédiées et accès

(Se reporter au plan donné en Annexe 3)

La réalisation des activités impliquant l'accès aux installations pour des personnes non initiées, des précautions particulières devront être prises. Dans tous les cas, la pénétration côté piste (ZCP) se fait obligatoirement par des accès sécurisés (Digicode ou clés) qui ne pourront être manœuvrés que par des personnes habilitées.

Ces accès se feront donc de la façon suivante :

- Pour chaque activité ; prise en charge des bénéficiaires au moins 1 membre, dûment désigné, chaque activité étant responsable de la prise en charge des bénéficiaires venant pratiquer sa discipline.
- Les VI Vol moteur et motoplaneurs seront accompagnés depuis l'accueil vers le point avion par des personnes habilitées munies d'un gilet.

Aucun invité, bénéficiaire d'un VI dans l'une quelconque des activités et à quelque titre que ce soit, ne pourra accéder aux zones d'activité sans y avoir été invité et être accompagné d'une personne habilitée à le faire.

Tous les accompagnateurs seront munis d'un gilet jaune (type véhicule). Il est donc recommandé à ces derniers d'utiliser celui équipant leur véhicule. Un stock limité de ces gilets sera néanmoins mis à disposition de ceux n'en disposant pas : les demander à l'accueil.

Planning des activités

Une répartition des créneaux horaires dédiés aux activités est donnée en Annexe 4.

L'attention des pilotes est attirée sur la participation impérative aux briefings ayant lieu tous les jours à 8h30 et potentiellement en fin de journée en fonction des nécessités et sur demande de la Direction des vols.

DIRECTION DES VOLS

Une équipe chargée de la Direction des vols a été créée. Cette équipe consiste en un Directeur des vols et d'un contrôleur bénévole ainsi que toute personne mandatée pour les assister dans leur fonction.

Le Directeur des vols est la personne désignée par l'organisation des Finales pour diriger les activités au sol et en vol dans le respect des dispositions prévues.

Les attributions et prérogatives confiées à la Direction des vols sont les suivantes :

- Elle s'engage à ce que l'ensemble des participants et des basés prennent bien connaissance du contenu de ce dossier technique avant les Finales.
- Elle coordonne en temps réel toutes les activités techniques sur la plateforme et en vérifie la bonne exécution,
- Elle s'assure de la bonne gestion des vols et du respect des dispositions prévues et de règles générales applicables aux activités des Finales telles que précisées dans le présent document.
- Elle s'assure que toutes les dispositions nécessaires sont mises en œuvre pour garantir la sécurité des mouvements sur la plateforme en général et en particulier celle des vols,
- A ce titre, elle est habilitée à prendre toutes les décisions nécessaires pour s'affranchir de situations potentiellement dangereuses (pouvant aller jusqu'à l'interdiction de vol dans le cadre des Finales pour les équipages ANEG incriminés),

- Elle organise quotidiennement un briefing destiné à :
 - communiquer et acter de toute information utile pour un bon déroulement de toutes les activités de la journée (consignes particulières, MTO, ...),
 - proposer les mesures correctives destinées à corriger les problèmes rencontrés,
 - L'heure de ce briefing et celles des briefings spécifiques (rallyes notamment) seront confirmées ou communiquées en temps utile à tous les participants,
 - ceux-ci sont tenus d'y assister.

ANNEXE 1 : Carte VAC LFHP LE PUY LOUDES

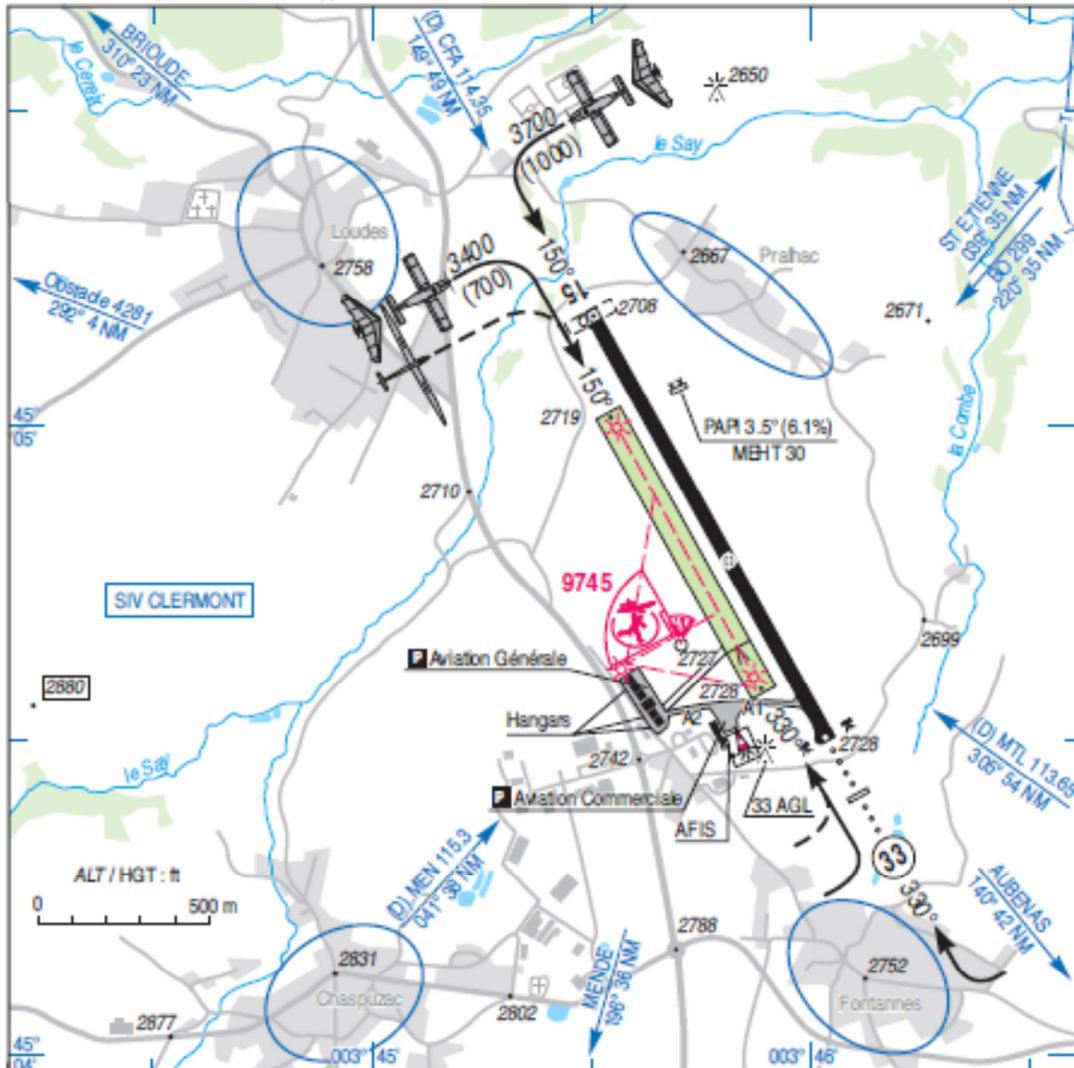
ATTERRISSAGE A VUE
Visual landing

Ouvert à la CAP
Public air traffic
16 AUG 18

LE PUY LOUDES
AD 2 LFHP ATT 01

| | | |
|--|---|-------------------------------|
| | ALT AD : 2731 (98 hPa) LAT : 45 04 47 N LONG : 003 45 48 E | LFHP VAR : 1°E (15) |
|--|---|-------------------------------|

APP : NIL
TWR : NIL
AFIS : 118.000 (FR seulement / only)



| RWY | QFU | Dimensions <i>Dimension</i> | Nature Surface | Résistance <i>Strength</i> | TODA | ASDA | LDA |
|-----|-----|--------------------------------|------------------------|-------------------------------|------|------|------|
| 15 | 150 | 1393 x 30 | Revêtue Paved | 20 F/BW/T | 1393 | 1393 | 1393 |
| 33 | 330 | | | | 1423 | 1393 | 1393 |
| 15R | 150 | 940 x 80 | Non revêtue Unpaved | - | 940 | 940 | 940 |
| 33L | 330 | | | | 940 | 940 | 785 |

Aides lumineuses : HI/BI RWY 15/33
HI ligne APCH RWY 33
PCL

Lighting aids : LIH/LI RWY 15/33
LIH APCH line RWY 33
PCL



AMDT 10/18 CHG : Suppression seuil décalé, dénomination TWY, résistance piste.



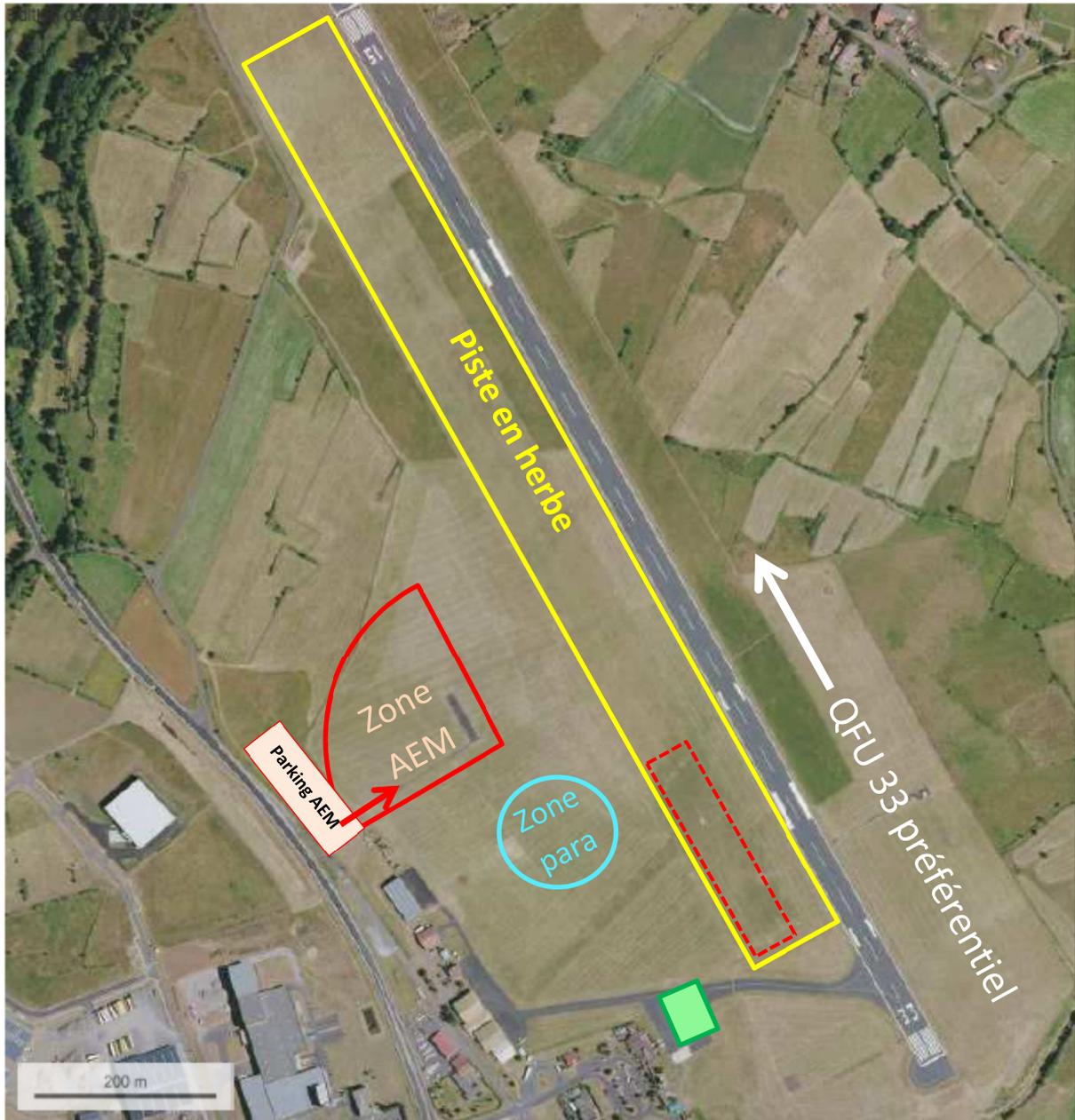
ANNEXE 2 :

Liste des aéronefs vol moteur engagés dans les Finales ANEG 2020

| | Avion | | ULM | | | Planeurs | | |
|----|-------------------|---------|----------------|---------|--------|------------|---------|----------|
| | Type | Immatr. | Type | Immatr. | Radio | Type | Immatr. | Basé |
| 1 | PA28 | F-GNZY | IKARUS C42C | 31 ABR | F-JCCI | ASK 21 | F-CBDT | Valence |
| 2 | DR400 | F-GREP | 3 AXES | 33AMP | F-JVVO | Duodiscuss | F-CHTA | Challes |
| 3 | DR400 | F-GAEG | | | | JANUS C | F-CNEG | Orléans |
| 4 | PA28 | F-HLEM | | | | JANUS B | F-CFAU | Grenoble |
| 5 | 172S | F-HNEG | | | | C101 | F-CFQQ | Grenoble |
| 6 | DR400 | F-HZAF | | | | | | |
| 7 | 172S | F-HCAS | | | | | | |
| 8 | SF28A OPLANEUR | F-CEYN | | | | | | |
| 9 | SF25E | F-CHCB | | | | | | |
| 10 | | | | | | | | |
| 11 | | | | | | | | |
| 12 | | | | | | | | |
| 13 | | | | | | | | |
| 14 | | | | | | | | |
| 15 | | | | | | | | |
| 16 | | | | | | | | |
| 17 | | | | | | | | |
| 18 | | | | | | | | |
| 19 | | | | | | | | |
| 20 | | | | | | | | |
| 21 | | | | | | | | |
| 22 | | | | | | | | |
| 23 | | | | | | | | |
| 24 | | | | | | | | |
| 25 | | | | | | | | |

Liste provisoire

ANNEXE 3 :
Organisation de la plateforme de LOUDES
Vue générale et zones dédiées



© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 3° 45' 42" E
Latitude : 45° 04' 49" N



**Embarquement avion – ULM
et tandems paras**

ANNEXE 4 : Planning des Activités

(sujet à modifications pour prise en compte des contraintes entre activités)

| Horaire | Mercredi | Jeudi | | | | | Vendredi | | | | | Samedi | | | | | | | |
|---------|-----------------------------------|---|------------------------|---------------------|---------|----------------|---|------------------------|---------------------|---------------------|---------|---|-----------------|------------------------|--------------------------------|---------|----------------|-----------------|-----------------|
| | | Para ascensionnel | Vol moteur | ULM | Para | VV | Aéro | Para ascensionnel | Vol moteur | ULM | Para | VV | Aéro | Para ascensionnel | Vol moteur | ULM | Para | VV | Aéro |
| 08:30 | | Briefing | | | | | Briefing | | | | | Briefing | | | | | | | |
| 09:00 | Arrivée des Participants | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 10:00 | | VI : Charriot | VI | VI | DZ para | | Plateforme Aéro | VI : Charriot | VI | VI | DZ para | | Plateforme Aéro | VI : Charriot | VI | VI | DZ para | | Plateforme Aéro |
| 11:00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 12:00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 13:00 | Restauration possible | Poursuite des activités avec limitation des nuisances | | | | | Poursuite des activités avec limitation des nuisances | | | | | Poursuite des activités avec limitation des nuisances | | | | | | | |
| 14:00 | | | Briefing rallye | | | | | Briefing rallye | | | | | | Briefing rallye | | | | | |
| 15:00 | Arivées tardives des Participants | | Départ Rallyes | | | | | Départ Rallyes | | | | | | | | | | | |
| 16:00 | Assemblée Générale | VI : Charriot | Retour rallye et VI | Retour rallye et VI | DZ para | VI motoplaneur | Plateforme Aéro | VI : Charriot | Retour rallye et VI | Retour rallye et VI | DZ para | VI motoplaneur | Plateforme Aéro | VI : Charriot | Rallies si report MTO sinon VI | DZ para | VI motoplaneur | Plateforme Aéro | |
| 17:00 | | | | | | | | | | | | | | | Fin des activités : 17 h | | | | |
| 18:00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

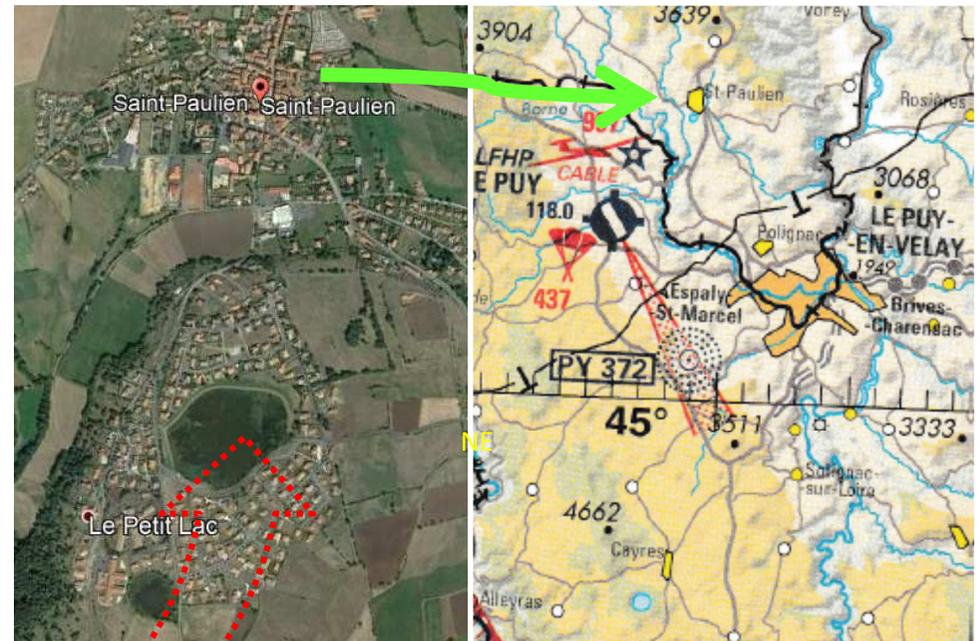
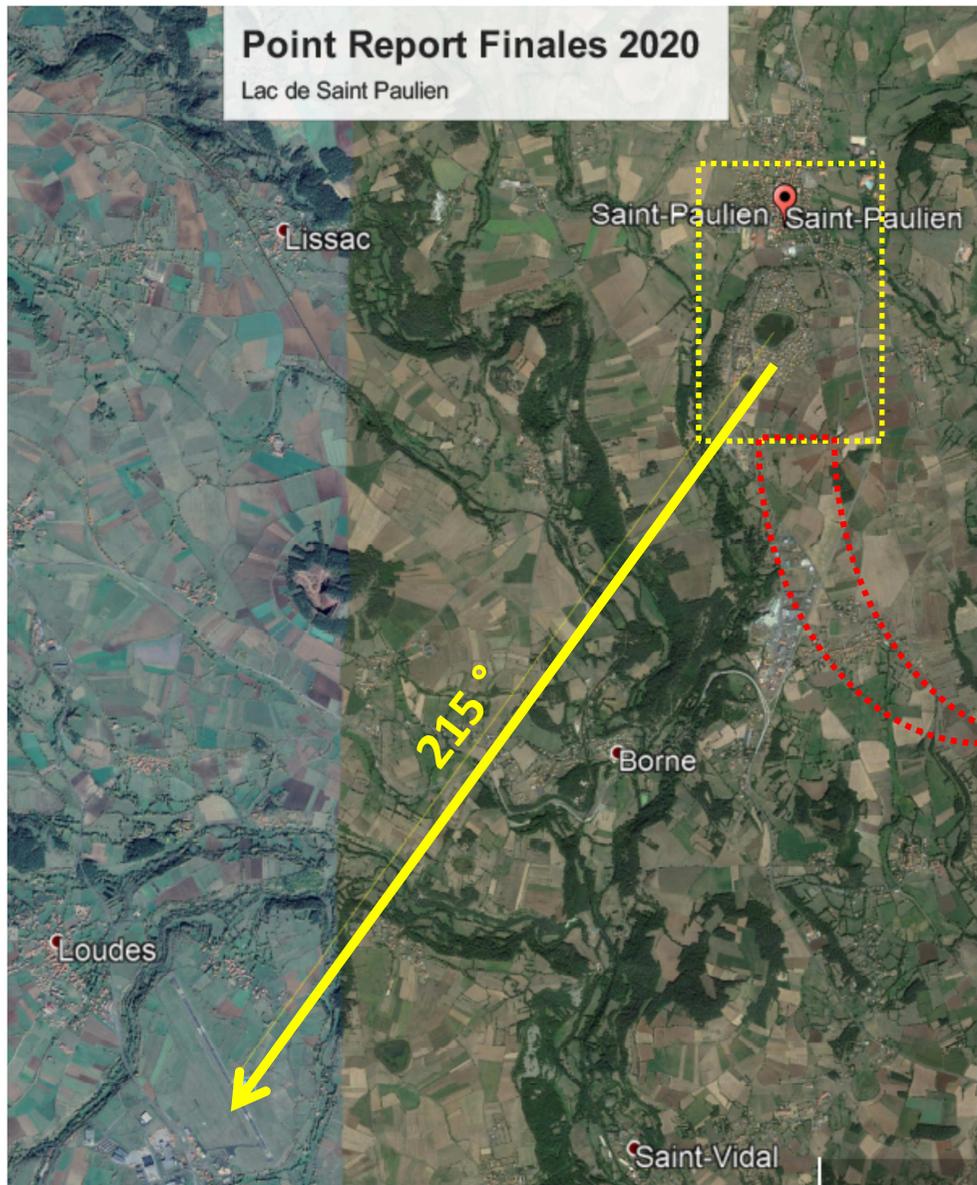
Transfert institution

: Vol Moteur
 : ULM
 : Para
 : VV
 : VL

: Aéromodelisme
 : Démon jet

Ce document sera mis à jour en fonction des nécessités, communiqué pour information à l'ensemble des usagers de la plateforme et affiché en divers points convenus

ANNEXE 5 : Point NE de Report FINALES LOUDES 2020



Lac de Saint Paulien

Distance : 3,5 NM de LFHP au 215°

Coordonnées :

45° 07' 37" N

03° 48' 43" E